

COMMUNE DE THAL-MARMOUTIER

Procès-Verbal des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 9 septembre 2015

sous la présidence de Jean-Claude DISTEL, Maire

Nombre de conseillers élus : 15 - Conseillers en fonction : 15 - Conseillers présents : 11 - Conseillers votants : 13

Etaient présents Pierre LOTZ, Pierre VOLKRINGER, Aline WEISS, Sébastien DISTEL, Jean-Marie ZUBER, Olivier SCHNEIDER, Vincent HOFF, Eric STENGER, Nathalie LAQUIT, Gilberte SCHAEFER

Absents excusés Malou OBERLE donne pouvoir à Gilberte SCHAEFER, Franceline FISCHER donne pouvoir à Jean-Claude DISTEL, Rémy LEHMANN, Elisabeth FISCHER.

Absent non excusé

**Le Conseil Municipal a été convoqué le 27 août 2015
avec comme ordre du jour :**

2015-53. Approbation du Procès-verbal du 24 août 2015

2015-54. Projet d'aménagement pour la dynamisation du centre-village : approbation

2015-55. Travaux d'aménagement d'un parking et d'une aire de jeux à côté de la salle Jeanne d'Arc : attribution du marché

2015-56. Travaux d'aménagement d'un parking et d'une aire de jeux à côté de la salle Jeanne d'Arc : plan de financement

2015-57. Emprunt pour le financement des Travaux d'aménagement d'un parking et d'une aire de jeux à côté de la salle Jeanne d'Arc

DIVERS

2015-53. Procès-verbal du 24 août 2015 - Approbation

Le Conseil Municipal ayant pris connaissance du procès-verbal de la réunion du 24 août 2015 et après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés, APPROUVE ledit Procès-verbal.

2015-54. Projet d'aménagement pour la dynamisation du centre-village : approbation

M. le Maire présente le projet d'aménagement pour la dynamisation du centre-village qui consiste en la création d'un parking, d'une aire de jeux pour les enfants et d'un terrain de pétanque.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide d'approuver le projet de création d'un espace public comprenant un parking, une aire de jeux pour les enfants et un terrain de pétanque en centre village. Ledit projet s'inscrit dans un projet global d'aménagement pour la dynamisation du centre-village.

En effet, le terrain concerné (un ancien pré acquis par la Commune) se trouve au centre du village. Il jouxte la salle communale et est proche de la mairie, des écoles et du périscolaire. Les aménagements (jeux et mobiliers urbains) ont été choisis dans le respect du cadre naturel du site. Une voie piétonne et une voie cyclable permettront aux enfants et adultes d'y accéder en toute sécurité.

Ce projet vise à dynamiser le tissu urbain en favorisant la qualité du cadre de vie. Il pallie le manque de lieux de convivialité importants pour les jeunes et moins jeunes, notamment dans le cas présent d'un village-rue.

2015-55. Travaux d'aménagement d'un parking et d'une aire de jeux à côté de la salle Jeanne d'Arc : attribution
--

M. le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la procédure d'appel d'offres en 2 lots lancée le 10 août 2015 pour les Travaux d'aménagement d'un parking et d'une aire de jeux à côté de la salle Jeanne d'Arc

La Commission d'Appel d'Offres a analysé l'ensemble des 10 dossiers reçus et a retenu, selon les critères de jugement des offres énoncés dans l'avis de publicité, comme étant les offres les mieux-disantes, celles des Entreprises suivantes :

- Pour le lot n°1 avec options 4 et 5 – VRD : l'Entreprise DIEBOLT domiciliée 8 rue Gutleutfeld – 67440 MARMOUTIER - pour un montant de 178.581 € HT
- Pour le lot n°2 avec option 1 – Jeux et mobiliers urbains : l'Entreprise PONTIGGIA domiciliée 7 rue de Sélestat– 68180 HORBOURG-WIHR- pour un montant de 62.304,61 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés (une abstention) :

- autorise M. le Maire à signer les marchés de travaux et tout document nécessaire à leur réalisation, comme suit :
 - Pour le lot n°1 avec options 4 et 5 – VRD : l'Entreprise DIEBOLT TP domiciliée 8 rue Gutleutfeld – 67440 MARMOUTIER - pour un montant de 178.581 € HT
 - Pour le lot n°2 avec option 1 – Jeux et mobiliers urbains : l'Entreprise PONTIGGIA domiciliée 7 rue de Sélestat– 68180 HORBOURG-WIHR- pour un montant de 62.304,61 € HT
- dit que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au Budget Primitif 2015 – opération 81 - parking Jeanne d'Arc.
- sollicite l'aide financière du Conseil Départemental, du Conseil Régional (PGA) et de l'Etat (DETR).

2015-56. Travaux d'aménagement d'un parking et d'une aire de jeux à côté de la salle Jeanne d'Arc : plan de financement

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'approuver le plan de financement des travaux d'aménagement d'un parking et d'une aire de jeux à côté de la salle Jeanne d'Arc , comme suit :

Dépenses	Montant HT	Montant TTC	Recettes	Montant TTC
Travaux VRD	178.581,00 €	214.297,20 €	autofinancement	289.916,81 €
Jeux et mobiliers urbains	62.304,61 €	74.765,53 €	ETAT (DETR)	16.900,00 €
Maîtrise d'œuvre	12.375.00 €	14.850.00 €		
Insertion légale	920.06 €	1.104.08 €		
Relevé topographique	1.500,00 €	1.800,00 €		
TOTAL	255.680,67 €	306.816,81 €		306.816,81 €

2015-57. Emprunt pour le financement des Travaux d'aménagement d'un parking et d'une aire de jeux à côté de la salle Jeanne d'Arc

M. le Maire rappelle que pour les besoins de financement de l'opération «Travaux d'aménagement d'un parking et d'une aire de jeux à côté de la salle Jeanne d'Arc», il est opportun de recourir à un emprunt d'un montant de 250.000 Euros.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des propositions de diverses banques, et notamment de l'offre de financement et des conditions générales proposées par le CREDIT MUTUEL, et après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité, de contracter un prêt auprès du CREDIT MUTUEL aux conditions suivantes :

ARTICLE 1^{er} : principales caractéristiques du contrat de prêt

- Montant du contrat de prêt : **250.000,00 EUR**
- Durée du contrat de prêt : **15 ans**

- **Objet du contrat de prêt : financer les investissements : financement des Travaux d'aménagement d'un parking et d'une aire de jeux à côté de la salle Jeanne d'Arc**
- **Taux d'intérêt annuel : taux fixe de 1,50 %**
- **Echéances d'amortissement et d'intérêts : périodicité mensuelle**
- **Mode d'amortissement : constant**
- **Commission d'engagement : 0,10% du montant autorisé**

ARTICLE 2 : étendue des pouvoirs du signataire

Le représentant légal de l'emprunteur est autorisé à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt décrit ci-dessus à intervenir avec le CREDIT MUTUEL, et est habilité à procéder ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative, aux diverses opérations prévues dans le contrat de prêt et reçoit tous pouvoirs à cet effet.

DIVERS

- Mise à jour du PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE (PCS) :
 - Olivier SCHNEIDER sera « agent de liaison » au sein de l'équipe «mairie » de la cellule de crise municipale (CCM)
 - Une version actualisée sera adressée aux conseillers municipaux pour relecture en vue de l'approbation de la version définitive lors du conseil municipal du mois d'octobre.
- Décoration de Noël : les conseillers municipaux se chargeront de la mise en place de la décoration de Noël (sapins et guirlandes) les 20 et 21 novembre 2015. Rendez-vous à 9 heures.

Le présent rapport comportant les points 2015-53 à 2015-57 est signé par tous les Membres présents :			
DISTEL Jean-Claude	LOTZ Pierre		VOLKRINGER Pierre
WEISS Aline	DISTEL Sébastien	Jean-Marie ZUBER	SCHNEIDER Olivier
HOFF Vincent	STENGER Eric		LAQUIT Nathalie
SCHAEFER Gilberte			
Affichage le 10 septembre 2015		Rendu exécutoire par transmission en Préfecture le 10 septembre 2015	